

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS103

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 66

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« victime »,

le mot :

« personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel